

AVIS DE COURSE

Régate de Ligue Boulogne / St Valéry

le samedi 02 mai,

YCB / SNV

OSIRIS 5A

Préambule

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1 La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 RÈGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 18h00 le 1er mai à Quai 42 boulevard Gambetta, Boulogne-sur-Mer et diffusées sur le groupe WhatsApp officiel de la régate..

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel se trouve à Marina de Boulogne

- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 La compétition est ouverte à :

- tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4e - 3e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation *semi-hauturière* de la Division 240 ainsi que d'un moyen de communication VHF.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

- 4.2 - aux bateaux du système à handicap: *Osiris Habitable* - d'un coefficient minimum de 10 et d'une longueur minimale de 6 metres

- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.3.1 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
ou
 - d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2

Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription sur place ou en l'envoyant, avec les droits requis, au YCB jusqu'au 1er mai

4.5

Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur le site du YCB

4.6

Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5

DROITS À PAYER

5.1

Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 1er mai
OSIRIS	10 euros par équipage

8

PROGRAMME

8.1

Programme à terre :

- le vendredi 1er Mai à partir de 18h00 accueil des participants dans l'établissement Quai 42 situé quai Gambetta à Boulogne /mer,
- le samedi 02 Mai 16hvisite de la ville de Saint Valery
- Buffet proposé par le SNV à partir de 19h00

8.3

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	OSIRIS	Courses par jour	Maximum par jour
02 mai 2026	06h15	Régate des 3 baies	1	1

Jours de course :

9

CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1

Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de rating valide.

9.3

Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.5

[DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

11

LIEU

11.1

L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition

11.2

L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course..

12

LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera le suivant :

Départ dans la rade - Passage à l'Ophélie puis route directe vers la bouée AT SO (arrivée).

Possibilité de réduction de parcours à bouée Merida (cardinal w)

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la ou les classes *OS/R/S* la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

14 CLASSEMENT

14.1 1(une) course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon *le système temps sur temps*

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS Non applicable

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS Non applicable

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : Nombreux lots

22 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter

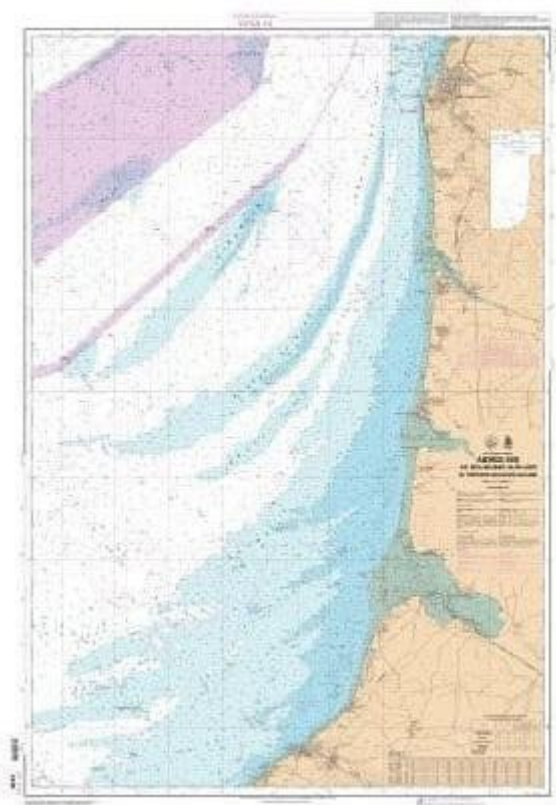
Le YCB

Le SNV

Coordonnées -----

Coordonnées-----

ANNEXE A : PLAN DU LIEU DE LA RÉGATE



ANNEXE B : ZONE DE COURSE

